



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2008

à Vaux-le-Vicomte

Le dimanche 17 février 2008 à 14h00, les membres de l'Association des Amis de Vaux-le-Vicomte dont le siège est à Vaux-le-Vicomte 77950 MAINCY France, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'association sur convocation écrite du président en date du 21 janvier 2008.

L'Assemblée est présidée par Marc Ladreit de Lacharrière, président de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les membres présents ainsi que par les représentants des membres non présents.

Il résulte de la feuille de présence que 343 membres sont présents ou régulièrement représentés. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

MM Rossignol et Germain sont nommés scrutateurs.

Le président met à la disposition de l'assemblée:

- un exemplaire des statuts;
- un exemplaire de la lettre de convocation;
- la feuille de présence;
- les pouvoirs.

Le président donne lecture du rapport moral pour l'exercice écoulé.

Questions des membres:

1. Est-il prévu un aménagement pour l'accès des fauteuils roulants au Château ?

La réponse est apportée par **le secrétaire général**: "la société exploitant le château réfléchit à la question depuis de nombreuses années afin de trouver une solution fonctionnelle mais ne défigurant pas le monument, ce qui a malheureusement été constaté dans de nombreux autres sites. Il semblerait que la solution la plus adaptée à Vaux est constituée par un accès direct aux sous-sols du château depuis la cour d'honneur, puis l'aménagement d'un ascenseur desservant les étages. Il reste à trouver un financement".

2. Les Adhérents étrangers sont-ils admis dans l'Association ?

Le secrétaire général: "Oui, bien sûr, nous avons déjà des Japonais, des Américains, des Canadiens et des membres de nombreux pays d'Europe".

Aucune autre question n'étant posée, le secrétaire général met aux voix le rapport présenté.

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral relatif à l'exercice 2007, approuve les opérations présentées dans ce rapport.

La première résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier présente ensuite le rapport financier (comptes et bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2007). Aucune question n'étant posée, les 2^{ème} et 3^{ème} résolutions sont mises aux voix.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier relatif à l'exercice 2007, approuve les comptes traduits et résumés dans ce rapport et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

La deuxième résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale décide de reporter au passif du bilan de l'exercice 2007 les recettes excédentaires s'élevant à 8.653,24 €, à la rubrique *Report à nouveau*.

La troisième résolution est mise aux voix:

- aucune voix contre;
- aucune abstention.

La troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Le président demande s'il y a encore des questions avant de lever la séance.

3. Quel est le lien juridique entre les propriétaires du Domaine et L'Association ?

Le président répond qu'il s'agit de deux entités bien distinctes: d'un côté le Domaine de Vaux le Vicomte, géré par une SCI familiale; de l'autre l'Association des Amis de Vaux le Vicomte. Il n'y a pas de lien juridique entre les deux entités.

L'Association est propriétaire des biens qu'elle a acquis depuis sa création en 1983 et les met gracieusement en dépôt dans le château de Vaux le Vicomte.

4. Peut-on savoir comment sont assurés les biens de l'Association ?

Le trésorier explique que les biens assurés apparaissent au bilan pour une somme d'environ 820.000€ (la valeur d'acquisition) et que les biens de l'Association sont assurés par une compagnie distincte de celle qui assure le château.

5. Pourquoi l'Administration fiscale a-t-elle refusé la déductibilité des cotisations de certains membres ?

Le secrétaire général explique que l'association est en train d'étudier avec son conseil la réponse à apporter au service des impôts qui a refusé la déductibilité à quelques membres.

6. Pourquoi le travail des bénévoles n'est-il pas valorisé dans le bilan ?

Le président répond qu'il n'y aurait pas de critère objectif pour valoriser le travail des uns par rapport aux autres et que de toute manière « le bénévolat, c'est tellement beau ! Par pitié, ne valorisons pas l'action des bénévoles ».

7. Pourquoi n'y a-t-il pas de délibération sur le montant de la cotisation ?

Le secrétaire général répond que les cotisations seront probablement révisées dans le courant de l'année 2008.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le président

Le trésorier

Le secrétaire général

PJ: - rapport moral;
- rapport financier;

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social: Vaux-le-Vicomte – 77950 MAINCY Tél: 01 64 14 41 90 – Minitel: 3611 - Fax: 01 60 69 90 85
Internet: www.amis-vaux-le-vicomte.com – E-mail: lesamis@vaux-le-vicomte.com